Image not found or type unknown

Sortir de l'Indivision suite à une séparation

Par **StiquelIZ**, le **21/05/2023** à **20:24**

Bonjour,

Je souhaite en finir avec une indivision, seulement mon ex ne souhaite pas sortir de l'indivision. Dès le début j'ai émis le souhait de conserver la maison en rachetant les parts de monsieur, qui lui était désintéressé.

- Séparation en décembre 2017 (dépacsé)

- Jugement en décembre 2019: notaire désigné pour la liquidation de partage, et je suis attributaire "préférentiellement" de la maison suite à ma demande. Monsieur ne souhaite pas reprendre la maison.

- Proposition du notaire en juillet 2020 pour un partage amiable,

- Protocole d'accord en septembre 2020 signé par moi même, Mr a donné sa réponse par mail, mais ne vient pas signer à l'étude.

- Procès verbal de carence en mars 2021,

- Demande de remise au rôle faite en mars 2021 par mon avocat mais apparemment jamais déposé,

- Suite au départ en retraite de mon avocate en décembre 2021, mon dossier a été transmis à son successeur,

- Jugement en février 2022 pour constater que je n'ai pas de demande,

- Conclusion de remise au rôle en mars 2022,

- Jugement d'avril 2023 pour me débouter de la proposition amiable de la notaire,

J'ai en ma possession tous les jugements et leurs significations, les preuves écrites que j'ai suivi seule la construction de la maison et j'ai également les preuves que j'assume le remboursement du crédit en commun depuis le début, les dépenses liées à la construction et ceux liés à la conservation du bien.

Le jugement de 2019 me désignait comme acquéreuse de la maison et la garde de mes 2 enfants.

Je me tiens à votre disposition pour toute pièce nécessaire à la compréhension du dossier.

Je pense que ma précédente avocate n'était pas spécialisée dans le domaine des partages judiciaires.

Normalement depuis le dernier jugement, on doit liquider cette indivision selon le jugement du 10 décembre 2019. Or la notaire me propose à nouveau de réunir les 2 parties à l'amiable. Seulement je vais encore perdre de l'argent et du temps, car il ne se présentera pas ou ne viendra probablement pas signé l'acte de partage.

Pouvez-vous m'aider ou me conseiller un avocat spécialiste dans ce domaine?

Dans l'attente de vous lire,

Bien cordialement,

Anonymisation

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés